

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS764

présenté par  
M. Guy Bricout

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 40 :

« II. – Préalablement à l'entrée en vigueur des dispositions du présent article, un bilan des expérimentations en cours est réalisé sous forme de rapport gouvernemental, avant toute possible généralisation. Ce rapport précise les modalités d'évaluation associant les acteurs de terrain. Le présent article entre en vigueur à une date fixée par décret. À cette date, l'opérateur France Travail inscrit (*le reste sans changement*) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de pouvoir suivre chaque année l'évolution des expérimentations par l'intermédiaire d'un rapport gouvernemental.